

Commune de BUSSY-ALBIEUX



Le Petit Messager



(Petite devinette : où est ce lieu ?)



Habitantes et habitants de la commune de Bussy-Albieux

Etat civil :

- ✓ En 2012, le dernier recensement compte 499 habitants sur notre commune.
- ✓ 69 personnes ont plus de 70 ans : 31 se sont rendues le 29 septembre au restaurant de la Bâtie d'Urfé et 35 personnes ont reçu un colis.
- ✓ Lors de cette même année, 11 enfants sont nés, 2 personnes sont décédées et 3 mariages ont été célébrés.

- ✓ *Recensement citoyen* : il est rappelé aux français, garçons et filles âgés de 16 ans en 2013 de se rendre à la mairie au cours du mois de leur anniversaire munis du livret de famille de leurs parents, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile en vue du recensement citoyen. Cette démarche est obligatoire.

- ✓ *Information administrative* : les autorisations de sortie du territoire pour les mineurs sont supprimées (voyage scolaire...). Cependant, la carte d'identité est obligatoire. Pensez à la faire établir à la mairie dans un laps de temps suffisant.

Voirie :

- ✓ *Les chemins* : en 2012, 3km 49 de chemins ont été goudronnés malgré l'absence de subventions.
- ✓ Le coût total pour la commune a été de 71 234€.
- ✓ Il s'agissait du chemin des Crêts avec l'accès qui dessert la réserve d'eau, le chemin de la Brosse et celui du Bernard.

- ✓ *Mise en sécurité de la traversée de l'agglomération* : il faut matérialiser la route par un nouveau marquage au sol, afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse. Une demande de subvention au titre des amendes de police a été effectuée pour 2013.



Quand l'hiver est là, le chasse-neige est toujours prêt.

RPI : Cette rentrée scolaire 2012-2013 s'est déroulée avec un peu de difficulté.

L'Etat a annoncé fin août le non renouvellement des embauches de notre personnel en CUI (Contrat Unique d'Insertion). Il a donc fallu accueillir les enfants, au moment de la rentrée, sans personnel de service : les contrats étant bloqués par l'administration.

Ainsi, la rentrée des classes s'est effectuée grâce à l'énergie et la volonté des parents, des élus et des enseignants qui ont travaillé en étroite collaboration.



A ce jour, Marie-Claude Bruel et Régine Gracia assurent le service à l'école, la cantine, la garderie du matin (à partir de 7h30) et le ménage. Jocelyne Massacrier accueille les enfants jusqu'à 18h le soir.

L'ouverture de la cinquième classe a été effective. Elle est gérée par Mme Catherine Jacquet qui accueille une partie des CE1 et la classe des CE2 (18 élèves).

Mme Marion Bouligaud assure la classe des CM1-CM2 avec 23 élèves.



L'ouverture de la cinquième classe du RPI a engendré diverses dépenses tel que :

- l'achat de mobilier scolaire : 832€
- du matériel informatique : 995€
- une aide supplémentaire pour fournitures scolaires et livres : 540€
- l'achat d'une deuxième cuisinière avec l'installation électrique pour la cantine : 842€



C'est dans ce contexte difficile que s'est terminé 2012, mais 2013 commence avec de l'espoir !

COCA : le conseil municipal a sollicité le conseil général afin de bénéficier d'un accompagnement financier pour :

- l'étude d'aménagement global du bourg,
- la rénovation de l'école,
- la mise en sécurité et l'accessibilité de la salle des fêtes.

Avec l'élaboration d'un Contrat Communal d'Aménagement (COCA), cela permet à la commune de planifier les projets à venir sur plusieurs années afin de bénéficier des aides du conseil général.

PLU : il vient d'être transmis aux services de l'Etat qui ont un délai de 3 mois pour rendre leur avis.

Divers :

- ✓ **Sécurité** : pensez à l'installation de détecteurs de fumée dans votre logement pour votre sécurité.
- ✓ **Un nouveau service...la fourrière animale** : elle est ouverte depuis le 1^{er} janvier 2013 et reçoit pour les 18 communes de la communauté de communes les chiens ou chats trouvés errants. Son nouveau propriétaire est Mr Stéphane DAVIM, domaine des muriers à St Etienne le Molard. Les frais de la fourrière seront à la charge du propriétaire lorsqu'un animal y sera gardé

✓ *Déchèterie de la Presle à Arthun* : tél : 06 07 23 82 13

HORAIRES ETE lundi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30
 mardi, mercredi, jeudi : de 14h à 18h30
 vendredi et samedi : de 9h à 18h (sans interruption)

HORAIRES HIVER lundi, mercredi, vendredi et samedi : de 13h30 à 17h30
 vendredi et samedi de 9h à 12h

Changement des horaires dès le 1^{er} lundi suivant le changement d'heure légale

RAPPEL : *quelques recommandations pour les usagers de la station d'épuration :*

Ne pas jeter dans les toilettes, les serviettes hygiéniques, les capsules de « tampons », les lingettes, ou autres déchets solides non biodégradables.

Interdiction de rejeter tous produits chimiques : white-spirit, essence, désherbant, peinture, huile de vidange etc...

Ne pas vidanger les piscines dans le réseau des eaux usées.

Ne pas rejeter d'effluents vinicoles, de résidus de lait (ni même l'eau de nettoyage de cuves).

Ces recommandations sont indispensables pour le bon fonctionnement de notre station de type « plantés de roseaux ».

Merci de les respecter.

Bibliothèque

Pour passer l'hiver et les jours maussades en toute quiétude, penser à venir à la bibliothèque choisir des livres divers : romans, livres historiques, policiers, documentaires, BD, cuisine, revues, etc... sans oublier les nombreux livres pour les enfants, même les tout-petits.

Nous vous rappelons que c'est gratuit !

Alors à bientôt.

HORAIRES : Le vendredi de 16H30 à 17H30

Le samedi de 10H à midi



.....

Réponse de la petite devinette du petit messager n°7 : Les cigognes se promenaient tranquillement dans un pré situé au lieu-dit « Le Mas ».

Proverbe: « Février neigeux, été avantageux »

